

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D’AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 7 avril 2025 à l’hôtel de ville du même endroit, à 20 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

|                  |                      |
|------------------|----------------------|
| Vanaly Leblanc   | conseillère poste #2 |
| Samuel Boudreau  | conseiller poste #3  |
| Steven Olscamp   | conseiller poste #4  |
| Julie Allain     | conseillère poste #5 |
| Sandra McBrearty | conseillère poste #6 |

Est absente la conseillère :

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Geneviève Labillois | conseillère poste #1 |
|---------------------|----------------------|

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

68-04-2025      **1.    OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

69-04-2025      **2.    LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – PROJET LEGS MAISON DE LA CULTURE
10. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE COMMUNICATION MRC D’AVIGNON
11. ADMINISTRATION – DEMANDE D’APPUI PHOTO GASPÉSIE 2025
12. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – MAISON DE LA CULTURE MÉTRONOMIE – ÉQUIPEMENT TECHNIQUE
13. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – EMBAUCHE EMPLOYÉS TRAVAUX PUBLICS – 3 POSTES – OUVRIER 1 ET 2
14. ADMINISTRATION – NOMINATION DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ (INSPECTEUR MUNICIPAL) POUR L’APPLICATION DES RÈGLEMENTS
15. ADMINISTRATION – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE
16. ADMINISTRATION – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE GID ET DE L’ATELIER MAPPY DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE

17. ADMINISTRATION - OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU GARAGE POMPIER
18. VARIA
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
20. CLÔTURE DE LA SÉANCE
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté.

70-04-2025

**3. CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

71-04-2025

**4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois

72-04-2025

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 10 mars 2025

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

73-04-2025

**6. CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.

74-04-2025

**7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, mars 2025, au montant total de 362 510,09\$ (comptes payés au cours du mois, 190 701,42\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 171 808,67\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

75-04-2025

**8. DEMANDE DE DONS**

CONSIDÉRANT la demande de don suivante :

- Demande de financement pour le service de transport ski-bus vers la station touristique Pin Rouge 2025.

CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil accepte le don suivant:

- Demande de financement pour le service de transport ski-bus vers la station touristique Pin Rouge 2025, au montant de 500,00\$.

76-04-2025

**9. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – PROJET LEGS MAISON DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a entrepris des travaux de réaménagement intérieur et l'ajout d'un préau à la Petite école;

CONSIDÉRANT QUE la firme Constructions Scandinaves a présenté la demande de paiement #5, datée du 31 mars 2025, pour un montant de 126 893,99 \$ avant les taxes applicables, correspondant aux travaux exécutés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de paiement a été validée et recommandée pour approbation par le chargé de projet et l'architecte Pierre Bourdages;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande #5 à Constructions Scandinaves, pour un montant total de 126 893,99 \$ avant les taxes applicables, dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et d'ajout d'un préau à la Petite école;

QUE ce montant soit versé selon les modalités établies au contrat, à même les crédits prévus à cette fin.

77-04-2025

**10. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE COMMUNICATION MRC D'AVIGNON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite bénéficier de services professionnels en communication municipale afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information auprès de la population et d'optimiser ses outils de communication;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Avignon propose une entente intermunicipale visant la fourniture de services en communication municipale à l'ensemble des municipalités de son territoire, dont la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra de bénéficier d'une ressource spécialisée partagée, à des conditions avantageuses et en cohérence avec les besoins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entente établit les modalités de participation, les responsabilités de chaque partie ainsi que les aspects financiers;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle entérine les termes de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en communication municipale telle que présentée par la MRC d'Avignon;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle.

78-04-2025

**11. ADMINISTRATION – DEMANDE D'APPUI PHOTO GASPÉSIE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est partenaire et ville hôte dans le cadre des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est d'un montant de 2 000,00\$;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise le versement d'une contribution financière d'un montant de 2 000,00\$

QUE cette dépense soit prise inscrite au poste budgétaire prévue à cet effet, le compte numéro 02 70290 493.

79-04-2025

**12. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – MAISON DE LA CULTURE MÉTRONOMIE – ÉQUIPEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu la facture n° 277684 de la compagnie Métronomie Ltée datée du 1er avril 2025, pour l'acquisition d'équipements d'éclairage, de sonorisation et de scène;

CONSIDÉRANT QUE la facture détaille les équipements livrés et installés pour un montant de 53 072,20 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont destinés à améliorer l'offre culturelle et événementielle de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise le paiement de la facture n° 277684 de Métronomie Ltée pour un montant de 53 072,20 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit attribuée au programme de subvention LEGS de patrimoine Canada.

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

80-04-2025

**13. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – EMBAUCHE EMPLOYÉS TRAVAUX PUBLICS – 3 POSTES – OUVRIER 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite procéder à l'embauche de personnel saisonnier afin d'assurer la réalisation de ses opérations estivales et l'entretien du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, en collaboration avec la direction générale, recommande l'ouverture de trois postes d'ouvriers municipaux pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois postes sont requis pour la saison 2025, soit :

- Préposé(e) à l'accueil et à l'entretien ménager

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à l'affichage des trois postes saisonniers suivants :

Deux (2) postes d'ouvrier municipal – classe 2, l'un d'une durée de 20 semaines, l'autre d'une durée de 30 semaines;

Un (1) poste d'ouvrier municipal – classe 1, d'une durée de 20 semaines;

QUE les conditions de travail soient établies selon les politiques en vigueur à la municipalité;

QUE la direction générale soit mandatée pour recevoir les candidatures, effectuer la sélection et procéder aux embauches conformément aux besoins opérationnels.

81-04-2025

**14. ADMINISTRATION – NOMINATION DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ (INSPECTEUR MUNICIPAL) POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de MRC Avignon d'un service régionalisé d'inspection municipale par les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Matapédia, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Nouvelle, Carleton-sur-Mer et Maria;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de l'application des règlements de la municipalité de Nouvelle ainsi que de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle nomme monsieur Sylvain Savoie à titre d'inspecteur et de fonctionnaire désigné pour veiller à l'application des règlements de la municipalité et de ceux sous sa charge, dont:

À cette fin et à titre indicatif, ils appliquent :

- a) L'ensemble des règlements et résolutions adoptés ou à être adoptés par les MUNICIPALITÉS LOCALES en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, incluant non limitativement :
- 1) Règlement de zonage;
  - 2) Règlement de lotissement;
  - 3) Règlement de construction;
  - 4) Règlement sur les permis et les certificats;
  - 5) Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
  - 6) Règlement sur les dérogations mineures;
  - 7) Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;
  - 8) Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
  - 9) Règlement sur les usages conditionnels;
  - 10) Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou l'occupation d'un immeuble;
  - 11) Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
  - 12) Règlement de démolition.
- b) Les règlements suivants adoptés ou à être adoptés par les MUNICIPALITÉS LOCALES, incluant non limitativement :
- 1) Règlement sur les nuisances adopté en vertu des pouvoirs conférés par l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales;
  - 2) Règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de la population adopté en vertu des pouvoirs conférés par l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales;
  - 3) Règlement concernant le droit de visite adopté en vertu des pouvoirs conférés par l'article 492 du Code municipal ou par l'article 411 de la Loi sur les cités et villes.
- c) Les règlements et résolutions de contrôle intérimaire (RCI) et règlements régionaux suivants adoptés par la MRC et dont l'application incombe aux MUNICIPALITÉS LOCALES, incluant non limitativement :

- 1) Règlement régional relatif à l'abattage d'arbre en forêt privée;
  - 2) RCI relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente;
  - 3) RCI sur le lotissement et la construction;
  - 4) RCI relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire de la MRC Avignon;
  - 5) Tout autre règlement pouvant adopter avant ou après l'entrée en vigueur de la présente entente.
- d) Les lois et règlements provinciaux suivants dont l'application incombe en toute ou en partie aux MUNICIPALITÉS LOCALES, incluant toute loi et tout règlement à être adopté pour modifier ou remplacer lesdits lois ou règlements :
- 1) Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
  - 2) Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
  - 3) Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
  - 4) Règlement sur l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

QUE le conseil municipal de Nouvelle autorise en vertu de ces règlements et dans le cadre de leur application et de l'entente de service avec la MRC Avignon à :

- 1) Émettre des permis et des certificats d'autorisations ;
- 2) Effectuer des visites et des vérifications pour veiller à l'application des règlements;
- 3) Émettre des avis d'infraction ;
- 4) Émettre des constats d'infractions;
- 5) Délivrer les services tel que prévu à l'entente.

82-04-2025

**15. ADMINISTRATION – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'actuel directeur des travaux publics arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu du renouvellement de ce contrat, selon des termes et conditions convenus d'un commun accord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge satisfaisantes les modalités du renouvellement;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la mairesse, madame Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Cabot, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat renouvelé de travail du directeur des travaux publics.

QUE ledit contrat renouvelé soit joint aux archives de la municipalité.

83-04-2025

**16. ADMINISTRATION – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE GID ET DE L'ATELIER MAPPY DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE**

ATTENDU QUE la Petite École de Nouvelle est en voie de transformation pour devenir une Maison de la culture, un lieu rassembleur voué aux arts, à l'histoire, à la culture et à la vie communautaire;

ATTENDU QUE la firme GÎD a accompagné la Municipalité dans la réalisation du plan d'aménagement extérieur du site;

ATTENDU QUE le projet de la Maison de la culture est en partie financé par le Fonds des legs, et qu'un volet d'interprétation historique doit être intégré afin de mettre en valeur le patrimoine local;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaitait faire un clin d'œil au passé du bâtiment à travers un mobilier d'interprétation adapté;

ATTENDU QUE trois ébénistes ont été rencontrés dans le cadre du projet, et qu'Atelier Mappy a été retenu pour collaborer avec GÎD à la conception et la réalisation des panneaux historiques;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le Conseil municipal de Nouvelle accepte la proposition de la firme GID et d'Atelier Mappy pour la conception et la fabrication de trois pupitres d'interprétation historique qui seront installés à la Maison de la culture;

QUE GÎD soit mandaté pour réaliser le contenu des panneaux interprétatifs au coût de 7762\$ avant taxes et qu'Atelier Mappy soit autorisé à créer les trois pupitres au coût de 7484\$ avant taxes;

QUE ce projet financé dans le cadre du Fonds des legs puisse mettre en valeur l'histoire du bâtiment et de la Municipalité de Nouvelle; tout en enrichissant l'expérience des visiteurs de la Maison de la culture et des citoyens de Nouvelle.

84-04-2025

**17. ADMINISTRATION - OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DU GARAGE POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a procédé à une demande de soumission pour le remplacement de la porte d'entrée principale du garage des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Construction Michel Maltais inc. pour la fourniture des matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement de la porte a été analysée et jugée conforme aux exigences de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Construction Michel Maltais Inc. s'élève à 6 542,31 \$ avant les taxes applicables, et inclut les travaux suivants :

- Enlèvement de la porte d'entrée principale actuelle du garage des pompiers;
- Fourniture et installation d'une nouvelle porte d'entrée, cadre d'acier et porte d'acier avec verre sur le latéral ;
- Installation de la porte et du cadre non peints ;
- Installation de la porte au même endroit, sans correction sur le béton nécessaire ;
- Ajout d'une serrure numérique électronique.

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour ces travaux et que la dépense est admissible dans le cadre du budget municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Construction Michel Maltais Inc. pour le remplacement de la porte d'entrée du garage des pompiers au montant de 6 542,31 \$ avant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'exécution de ce contrat.

85-04-2025

**18. VARIA**

Aucun point n'est ajouté au varia lors de cette séance.

86-04-2025

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

87-04-2025

**20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

88-04-2025

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 20h25.



---

Rachel Dugas  
Mairesse



---

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*